

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 08 JUILLET 2024

N° 12

OBJET : NOUVEAUX DROITS D'INSCRIPTION DU CONSERVATOIRE P. PETIBON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

NOTE DE SYNTHESE :

Le Conservatoire, en observation de ses pratiques, et cherchant la meilleure adéquation entre elles et sa documentation fonctionnelle s'adapte, année après année, aux besoins pédagogiques qui se font jour.

Dans cette recherche sont apparus les besoins suivants :

Dans la spécialité danse, création d'un cursus pour la discipline Modern'Jazz, jusque-là accessible uniquement en atelier,

Également, une redéfinition plus précise des Pratiques Collectives a révélé le besoin d'une nouvelle catégorie appelée « Cours complémentaires »

Enfin, l'accueil ponctuel de quelques éléments, en renfort de l'orchestre symphonique notamment, nécessite une inscription sommaire qui permet néanmoins de gérer précisément les présences dans le bâtiment particulièrement dans le cadre de la sécurité de tous.

La nouvelle grille proposée reste inchangée du point de vue tarifaire mais intègre les modifications suivantes :

- Adjonction de la discipline Modern' jazz dans la ligne Cursus danse,
- Adjonction de la spécificité « Cours complémentaire »,
- Mention de la gratuité pour les élèves invités.

Les modalités précises d'application de la qualité d'élève invité sont dans la pièce jointe, cependant suivent quelques exemples d'élèves externes possibles : amateur inclus à l'Orchestre Symphonique, ancien élève renfort spectacle de danse, amateur invité au sein des ensembles de jazz ou de Musiques Actuelles, ancien professeur retraité dans un ensemble...

Il vous est proposé au travers de cette délibération de valider les modalités des tarifs 2024-2025 du conservatoire de Montargis.

Projet de délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°23/035 du conseil municipal en date du 09 juin 2023 portant modification des droits d'inscriptions au conservatoire Petibon pour l'année 2023/2024,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que les familles doivent acquitter un droit d'inscription,

Considérant l'accueil ponctuel en renfort de l'orchestre symphonique

Considérant la nécessité de créer une nouvelle catégorie appelée « cours complémentaires » pour une définition plus précise des pratiques collectives,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les modifications de la grille tarifaire du Conservatoire Patricia Petibon pour l'année 2024 - 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.